

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2023

---

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 432

présenté par

Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Neuder, Mme Gruet, M. Viry, M. Bony, M. Bourgeaux,  
M. Ray, Mme Anthoine, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), Mme Louwagie, M. Brigand,  
M. Dubois et M. Portier

-----

**ARTICLE 8**

I. – À la quatrième phrase, après le mot :

« rémunérations »

insérer les mots :

« et une formation »

II. – En conséquence, à la même phrase, après le mot :

« domicile »

insérer les mots :

« , des auxiliaires de vie et des assistants de vie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Aujourd'hui de nombreux jeunes se dirigent vers les filières SAPAT (service à la personne en milieu rural).

Ces formations sont tout à fait adaptées pour intégrer les services d'aides à domicile. Néanmoins, de nombreux jeunes se dirigent vers des formations d'aides-soignants et puériculture notamment car les métiers du domicile sont peu reconnus et ne sont pas suffisamment valorisés.

Il devient impératif de donner un coup de projecteur à toutes ces personnes qui se dévouent et qui aiment leur métier, au service des plus fragiles, et à leur domicile.

Si rien n'est fait rapidement, nous connaissons un grave problème de recrutement et de remplacement des assistants de vie et auxiliaires de vie dans les prochaines années.

Cet amendement vise à dynamiser le secteur de l'aide à domicile et rendant plus attractif ces métiers.